

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 24**Pouvoirs :** 04**Excusé :** 00**Absent :** 01**Qui ont pris part****à la délibération :** 28SEANCE DU 26 MAI 2025**Date de convocation :** 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h45) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :**Absent :** Mme SAUQUET Adeline**Secrétaire de séance :** M. FRANCHESCHINI Damien.

13. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE DU
15 JUIN AU 14 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que, comme chaque année, il convient de créer des emplois saisonniers afin de tenir compte des congés des agents, des manifestations à organiser et de l'accueil de la population touristique importante.

Il convient de créer 11 postes d'adjoints techniques territoriaux (IB 388 – échelon 1) pour la période du 15 juin 2025 au 14 septembre 2025.

Dix saisonniers seront recrutés pour une période d'un mois et un saisonnier pour une période de trois mois afin d'assurer une meilleure organisation des festivités.

Après avoir donné toutes les précisions utiles, monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à créer 11 emplois saisonniers.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser monsieur le maire à créer 11 emplois saisonniers pour la période du 15 juin 2025 au 14 septembre 2025.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT